



Le Foyer Occupationnel (FOC) "La Passerelle" est un établissement social, ses missions sont de :

- Vous assurer un hébergement toute l'année 24h/24h
- Vous garantir protection et sécurité
- Vous accompagner dans votre suivi médical et mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour une prise en compte de votre pathologie
- Vous proposer un accompagnement quotidien et une offre de services en journée (activités occupationnelles, sportives, culturelles...) visant à :
  - promouvoir votre autonomie ou maintenir vos acquis
  - développer le lien social à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution
  - permettre que vous preniez soin de votre corps et de vous assurer un confort de vie
  - garantir le respect de vos droits et la possibilité que vous exerciez vos devoirs de citoyen
  - favoriser votre expression, tant individuelle que collective, quels que soient la nature et les effets du handicap.
  - préserver des temps de repos pour chacun d'entre vous.

La prise en compte des spécificités de chaque personne, de son individualité, de son handicap, de sa pathologie et de son environnement social et familial, encadrent la mise en œuvre des missions de l'institution.

Les missions sont financées par le Conseil Départemental sur les crédits affectés à l'Aide Sociale en faveur des adultes handicapés.

Le Foyer est situé en campagne dans un cadre de verdure.

Les bâtiments se composent de chambres individuelles équipées de sanitaires, de salles de vie communes, de locaux techniques et un ensemble regroupant les ateliers.



Toutes les chambres possèdent le téléphone et une prise télévision.

Les espaces communs comprennent salon, salle à manger, espace fumeurs, hall d'entrée, mini-bar, ... Une salle d'activités est aménagée sous forme d'une kitchenette servant à une activité de confection de plats et/ou de repas en petits groupes.

L'été, une grande terrasse ombragée équipée d'un barbecue permet de prendre les repas à l'extérieur.

Infirmierie, bureaux, salle de réunion, buanderie.... complètent cet équipement.

Les activités réalisées au foyer s'organisent autour de plusieurs ateliers :

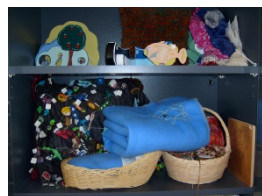
Horticulture sous serre et potager

Entretien des espaces verts du site

L'atelier « Créa-Déco » voué à la réalisation d'objets en bois, tissu, rotin, laine....



Ces ateliers sont ouverts de 9h à 12H et de 14H à 17H les jours de semaine



Des espaces détente permettent de se consacrer aux jeux de société, à l'expression sous différentes formes, le chant, la cuisine, ...

D'autres activités sont proposées à l'extérieur de l'établissement comme la piscine, l'équitation, la ferme pédagogique, la cyberbase, la réalisation d'un journal, de multiples activités sportives, Promenades, développement des compétences sociales .....



Le personnel propose des sorties à l'extérieur de l'établissement : courses, cinéma, manifestations culturelles et festives, visites...

Des vacances sont organisées pour chaque usager soit sous la forme de séjours de groupe accompagnés par le personnel du Foyer.

Chaque trimestre, une semaine est consacrée uniquement à des activités de détente et de loisirs et de grandes fêtes rythment l'année.

**Nous** fournissons l'hébergement, la restauration, l'entretien du linge de maison et du linge personnel, le suivi de la santé et des traitements, les transports pour les activités du foyer, les transports pour les consultations médicales et tout accompagnement dans vos démarches, si nécessaire.

**Vous** apportez votre linge et vos affaires personnelles pour équiper votre lieu de vie.

**Vous** participez aux ateliers et aux activités collectives, vous assurez l'entretien de votre espace de vie personnel avec, le cas échéant, une aide personnalisée.

**Nous** veillons à ce que chacun vive à son rythme et à ce que chaque journée soit ponctuée de moments de détente.

Toute admission dans l'établissement est subordonnée à une décision d'orientation notifiée par la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** (MDPH).

Les étapes de la procédure d'admission sont les suivantes :

- Une visite de l'établissement durant laquelle vous est remis un dossier d'admission à déposer pour donner suite.
- Une journée de contact permettant une approche plus concrète vous permettant de confirmer votre candidature
- Une période d'essai de quinze jours.

Nous vous inviterons ensuite à nous confirmer votre candidature de manière personnelle.

Si nous trouvons un accord pour votre admission, vous êtes alors inscrit sur une liste d'attente.

Les modalités qui règlent la vie quotidienne font l'objet d'un livret d'accueil et d'un règlement de fonctionnement qui vous sont remis avant votre arrivée. Ils sont commentés afin de vous aider à en comprendre les dispositions.

L'admission est formalisée par un contrat de séjour.

Ce contrat engage l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement à construire avec vous et pour vous un projet personnel d'accompagnement, à en assurer le suivi et la réalisation.